

Monsieur A. VITAL
Fonctionnaire délégué
Direction de l'Urbanisme - AATL
Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 17/PFU/180584 (DU)
HV/2328-0014/04/2007-050PU (DMS)
N/réf. : GM/WMB3.15/s.411
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : WATERMAEL-BOITSFORT. Parc Tournay-Solvay. Restauration de la passerelle métallique. Demande de permis unique. **Avis conforme.**

En réponse à votre lettre du 26 mars 2007, réceptionnée le 28 mars, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 25 avril 2007 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis ***un avis conforme favorable.***

La demande porte sur la restauration, dans son état d'origine, de la passerelle métallique du parc Tournay-Solvay, classé comme site. Le dossier joint à la demande est composé de tous les documents requis par l'AG du 11/04/2003 et permettra d'effectuer les travaux de restauration dans les règles de l'art, tout en conservant au maximum les éléments et les matériaux d'origine et en limitant leur remplacement. La CRMS approuve tant l'approche méthodologique de la demande que le dossier d'exécution technique qui y répond parfaitement.

En effet, un relevé détaillé de la passerelle, ainsi qu'une analyse préalable approfondie des désordres ont permis de constater que la conservation/restauration de la passerelle est parfaitement possible sans interventions lourdes et en répondant aux exigences de sécurité et de surcharge imposées.

Les principaux travaux consistent en la restitution du niveau d'origine du sol au pied de la passerelle au moyen de travaux de déblais et de remblais relativement importants. Ces travaux permettront également de remettre en état les massifs de fondations. Pour ce qui concerne le déblai des terres au pied de la passerelle, la CRMS reprend la suggestion de la DMS de vérifier, dans un second temps, le risque de ravinement dû à l'érosion et, au cas où cela serait nécessaire de proposer une solution pour y remédier (fascines ?). Le traitement des éléments métalliques contre la corrosion constitue un autre point important des travaux prévus (nettoyage, traitement et réparation par soudure, traitement contre la rouille et peinture selon la teinte d'origine).

En conclusion, la CRMS approuve le dossier qui lui a été soumis pour la restauration de la passerelle métallique du parc Tournay-Solvay. Elle signale toutefois une erreur de frappe à la page 3/6 du chapitre « Relevés et descriptions de la passerelle » (ronds en acier doux indiqués en cm au lieu de mm).

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

J. DEGRYSE
Président

c.c. à : xxxxx